

au ministère des finances et discutés par chacun des responsables des structures centrales concernées avec la direction générale du budget. C'est ce qui ressort des entretiens et documents consultés au ministère des finances.

Il se dégage ainsi que les tâches de préparation du budget incombant à la sous-direction du budget sont assurées en partie par la direction générale du budget du ministère des finances.

Par ailleurs, les tâches de prévision ne sont pas dissociées de celles de l'exécution et du suivi au sein de la sous-direction du budget ; de surcroît, une sous-administration caractérise cette structure à l'exemple du bureau des budgets des établissements de santé dont les effectifs au nombre de 07 semblent insuffisants au regard de l'importance des établissements à suivre (48 DSPS, 33 écoles, 4 instituts, 179 secteurs sanitaires, 13 C.H.U, 21 E.H.S).

En tout état de cause, les travaux de préparation du budget sont effectués, pour l'ensemble des ministères contrôlés, par une sous-direction du budget sans la contribution conséquente des structures concernées.

En définitive, les relations entre l'administration centrale et les services déconcentrés se limitent le plus souvent à une simple transmission de situations des consommations non appuyées par des rapports sur les conditions d'exécution des crédits.

1.2-Insuffisance des supports d'informations et des bases de détermination des prévisions

1.2.1-Les supports d'informations

De nombreux documents pourtant essentiels lors des travaux préparatoires du budget ont fait défaut. Lorsqu'ils existent, ils ne contiennent pas toutes les informations nécessaires pour la détermination des prévisions.

*Au ministère du travail et de la protection sociale, à l'exception du programme d'action et du bilan d'activité pour 1993, pour les autres exercices seuls les bilans d'activité ont été présentés à la cour.

Il se dégage de l'exploitation de l'ensemble de ces documents que les objectifs visés traduisent des actions globales difficilement quantifiables (exemples : instauration et renforcement du dialogue social, régulation du marché du travail, actions diverses tendant à l'encadrement des revenus sociaux). Ont fait défaut également les programmes d'action des directions centrales.

Par ailleurs, les réaménagements structurels fréquents subis par ce ministère durant la période 1991 à 1993 ont influé sur les objectifs initialement tracés.

En effet, le programme d'action est arrêté en début d'année (n) ou à la suite d'un réaménagement gouvernemental alors que les travaux préparatoires du budget se font à partir du 2ème semestre de l'année (n-1) , ce qui constitue un déphasage entre la mise en place des moyens financiers et la définition des actions à entreprendre.

*Les quelques avant-projets de budgets et notes de présentation du ministère de la santé et de la population examinés et relatifs aux exercices 1992 et 1993 ne traduisent pas des intentions de réaliser mais visent à justifier les augmentations de crédits demandés par des réajustements des salaires, la hausse des prix, etc...